Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 25 Doulkaada 1444
14 Juin 2023

N° 71

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1517**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1523**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Homologation de résolutions **1526**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1526**
Avis aux créanciers..... **1532**
Convocations
Sociétés anonymes **1533**
Sociétés à responsabilité limitée **1538**
Divers
Avis au public..... **1538**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de GAT ASSURANCES..... **1540**
Bilan de GROUPE GAT ASSURANCES **1542**
Bilan de GAT ASSURANCES..... **1544**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

GAT ASSURANCES

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2022

Messieurs les actionnaires de la société GAT ASSURANCES,

Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire du 29 juin 2020, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société «GAT ASSURANCES», qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 119 294 433,334 Dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 24 303 042, 301 Dinars.

A notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport du Conseil d'Administration :

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'États Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre

à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les États Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux autres obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur :

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société «GAT ASSURANCES» avec la réglementation en vigueur.

2023R01535SANB2

GROUPE GAT ASSURANCES

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2022

Messieurs les actionnaires de la société GAT ASSURANCES,

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1. Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire du 29 juin 2020, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers Consolidés de la société «GAT ASSURANCES» et de ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2022, l'état consolidé de résultat et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers Consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 125 317 352.271 Dinars, y compris le résultat bénéficiaire consolidé de l'exercice s'élevant à 28 258 015.291 Dinars.

A notre avis, les Etats Financiers Consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidé du groupe au 31 décembre 2022 ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers Consolidés» du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers Consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion relatif au Groupe :

La responsabilité du rapport de gestion du Groupe incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers Consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au Groupe, et ce, par référence aux états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers Consolidés ou la connaissance acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats financiers consolidés :

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers Consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers Consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers Consolidés :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers Consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers Consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers Consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux autres obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de GAT Assurances et de ses filiales. A cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans les systèmes de contrôle interne de la société «GAT ASSURANCES» et ses filiales susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

2. L'article 466 du code des Sociétés Commerciales dispose qu'une société par action ne peut pas posséder d'actions d'une autre société par action, si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à 10%.

Nous signalons à l'Assemblée Générale qu'au cours de l'accomplissement de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons relevé que :

- GAT Vie détient 65 295 (1,45%) actions de GAT Assurances.

- GAT Investissement détient 168 259 (3,74%) actions de GAT Assurances.

Les sociétés du Groupe GAT Assurances doivent se conformer à la réglementation en vigueur.

2023R01537SANB2

GAT ASSURANCES

SA au capital social : 45.000.000 dinars

Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

Identifiant Unique I.U. n° : 0000673N

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la société GAT ASSURANCES en date du 11/5/2023 enregistré à la Recette des Finances Nelson Mandela le 23/5/2023 sous le n°23801959, Quittance n°38231 et déposé le 29/5/2023 au Registre National des Entreprises sous référence n°2023122102, il a été décidé ce qui suit :

Première résolution :

L'AGO, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES relatif à l'exercice 2022, approuve ledit rapport.

Cette résolution mise à la voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés

Deuxième résolution :

L'AGO, après avoir entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de GAT ASSURANCES au 31/12/2022, approuve ces états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2022 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés

Troisième résolution :

L'AGO après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes de l'exercice 2022 relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés

Quatrième résolution :

L'AGO décide d'affecter le résultat net bénéficiaire de l'exercice 2022 comme suit (en dinars) :

Résultat net bénéficiaire 2022	**24 303 042**
Résultats reportés	2 656 585
Total	**26 959 627**
Réserves de réinvestissement	10 000 000
Réserves légales	0
Fonds social	200 000
Reliquat	**16 759 627**
Dividendes	13 500 000
Résultats reportés	**3 259 627**

L'AGO décide la mise en paiement d'un dividende de 3 dinars par action et ce à partir du 01/7/2023 au siège social de GAT ASSURANCES.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés

Cinquième résolution :

L'AGO donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2022.

Cette résolution mise à la voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Sixième résolution :

L'AGO décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES à titre de jetons de présence pour l'année 2023 la somme totale de 120 000 dinars en brut. L'AGO décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit et au Comité des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2023 la somme totale de 24 000 dinars en brut pour chaque comité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés

Septième résolution :

L'AGO prend acte de la démission des Administrateurs M. Karim TRAD et MPEF II de leurs mandats au Conseil d'Administration avec une date d'effet au 27/12/2022. L'AGO décide d'accepter ces démissions, remercie les Administrateurs démissionnaires et décide de nommer Mme Nesria MEMMI en qualité d'Administrateur membre du Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES et ce pour le restant de la durée du mandat des Administrateurs démissionnaires, soit, jusqu'à l'AGO devant statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés

Huitième résolution :

Le mandat des Commissaires aux Comptes prenant fin au terme de l'exercice 2022, l'AGO décide de désigner, les Commissaires aux Comptes suivants : Cabinet AMC-ERNST & YOUNG (M. Noureddine HAJJI) et Cabinet FINOR (M. Walid BEN SALAH) pour une période de trois années (2023-2024-2025) qui prendra fin avec l'AGO devant statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire délègue au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour l'accomplissement de toute procédure et formalité de nomination, de renouvellement ou remplacement des administrateurs notamment auprès des administrations compétentes et auprès de l'autorité de tutelle. Elle donne, par ailleurs, pouvoir au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

2023R01538SANB2

GAT ASSURANCES

SA au capital social : 45.000.000 dinars

Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

I.U. : 0000673N

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société GAT ASSURANCES en date du 11/5/2023 enregistré à la Recette des Finances Nelson Mandela le 23/5/2023 sous le n°23801958 Quittance n°38227 et déposé le 29/5/2023 au Registre National des Entreprises sous référence n°2023012202, il a été décidé ce qui suit :

1) L'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 4/4/2023.

2) La désignation de Mme Nesria MEMMI membre du Comité des Risques de GAT ASSURANCES pour la durée de son mandat d'administrateur.

3) La désignation de la société GAT VIE membre du Comité Permanent d'Audit de GAT ASSURANCES pour la durée de son mandat d'administrateur

4) La répartition des jetons de présence de l'exercice 2022.

Liste des Administrateurs de GAT ASSURANCES :

	Qualité	Mandat	Principale activité	Postes occupés dans d'autres sociétés
Personnes physiques :				
M. Mohamed DKHILI	Président Directeur Général (PDG)	2021-2022-2023	PDG	- PDG de GAT Vie - PDG GAT Immobilier - PDG GAT Promotion Immobilière - PC GAT Investissement
M. Tahar LADJIMI	Administrateur	2021-2022-2023	Conseiller	- Administrateur GAT Vie - Administrateur GAT Investissement
Mme. Nesria MEMMI	Administrateur	2023	Conseillère	- Administrateur GAT Vie
M. Yann DREVILLON	Administrateur	2021-2022-2023	Conseiller	Associé Gérant FIDES
Personnes morales :				
Maghreb Participation Holding (2 sièges)	Administrateur représenté par : M. Marwan MABROUK	2021-2022-2023	Holding	- Administrateur GAT Vie
GAT VIE	Administrateur représenté par : M. Skander LAHRIZI	2021-2022-2023	Assurances	- Administrateur GAT Investissement - Administrateur GAT Immobilier - Administrateur GAT Promotion Immobilière
GAT INVESTISSEMENT	Administrateur représenté par : M. Riadh BADR	2021-2022-2023	Gestion d'Actif	- Administrateur GAT Immobilier - Administrateur GAT Vie - Administrateur GAT Promotion Immobilière

2023R1540SANB2

Renouvellement de mandats

SOCIETE TUNISIENNE DE CHOCOLATERIE ET DE CONFISERIE

S.A. au capital de : 47.300.000 dinars

Siège social : Route de Khelidia, Km 13 - 1135 Naassen

Identifiant unique : 0011825W

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 mars 2023 enregistré à la recette des finances Morneg, le 22 mai 2023, sous le numéro 23701008, quittance numéro M035806, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 31 mai 2023, sous le n°2023123081, les actionnaires ont renouvelé au titre des exercices 2023, 2024 et 2025, les mandats des Administrateurs de la société.

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 mars 2023 enregistré à la recette des finances de MORNEG, le 22 mai 2023, sous le numéro 20701007, quittance numéro M035804, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 31 mai 2023, sous le n°2023123081, les Administrateurs ont renouvelé, au titre des exercices 2023, 2024 et 2025 le mandat du Président du Conseil d'Administration.

2023R01553SANB2

Avis aux actionnaires

Société MEDPLAST

SA au capital de 4 110 000 TND

Siège social : Z.I Menzel Cheker Km 44 - Sfax

MF : N°0635868A

Il est porté à la connaissance des actionnaires que :

Suivant P.V de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 mai 2023, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes des sociétés à Sfax le 29 mai 2023, Quittance n°M003061, enregistrement n°23502789, il a été décidé une augmentation de capital en numéraires pour un montant de 3 000 000 Dinars et ce par la création de 300 000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, à souscrire et à libérer entièrement à la souscription, portant ainsi le capital de 4 110 000 Dinars à 7 110 000 Dinars. Cette augmentation de capital est réservée à la société «CIL SICAR».

La souscription à l'augmentation de capital en question devrait être exercée par les bénéficiaires dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution du présent avis au JORT. Elle sera close par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites avant les délais.

A cet effet, il a été décidé la suppression totale du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionné.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 mai 2023 a donné tous pouvoirs à Monsieur Yessine GUERMAZI, en sa qualité de président directeur général de la société pour l'accomplissement de toutes les formalités légales et réglementaires jusqu'à la réalisation définitive de ladite augmentation de capital.

Les fonds provenant des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert à la BH Banque. Agence Sidi Mansour, Sfax sous le n°14029029300700086985.

Le P.V de l'AGE précitée relatif au projet d'augmentation du capital en numéraires a fait l'objet d'un dépôt provisoire au greffe du bureau de registre national des entreprises de Sfax le 8 juin 2023 sous le n° AC08862023.

2023X00799SANB2

CARTHAGE CEMENT

Société anonyme

Au capital de 343 624 940 DT

Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique

Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II - 1053 Tunis

Mat. Fisc. 1072172 AAM 000

R. Com. B2474752008

Suivant le PV du Conseil d'Administration du 15 Février 2023 enregistré à la Recette des Finances les Berges du Lac 1 Tunis, le 18 Mai 2023 sous le n°23703996, quitt n°57134, et après la démission de Monsieur Mohamed Adel Grar de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Sami Ben Jamaa a été élu nouveau Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 8/6/2023 dossier n°2023125566.

2023401541SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société "STE KELIBIA MATERIAUX DE CONSTRUCTION - SARL"

Siège social : AVENUE ALI BELHOUANE KELIBIA 8090

MF : 1285636T/P/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 26/12/2022 enregistré à la recette des finances de KELIBIA le 3/01/2023 sous le numéro 23500029 Quittance n°M000603, Les associés sont mis d'accord pour la dissolution anticipée de la STE KELIBIA MATERIAUX DE CONSTRUCTION SARL- et pour nommer Mr Iheb Najjar liquidateur de la société et la régularisation de sa situation financière, et dont un exemplaire de procès-verbal a été déposé au registre national des entreprises en date du 7/6/2023.

2023R01517SRLB2

Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes

TUNISIA YACHTING COMPANY

Société à responsabilité limitée

Au capital de 25 153 290 Dinars

Siège social : Immeuble ADONIS - Rue du Lac ANNECY, Les Berges du Lac 1053 - Tunis Les Berges du Lac

MF : 1415666A/A/M/000

N° CNSS : 645060-10

Selon procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7/4/2022, enregistré à la recette des Finances le Lac Tunis le 24/6/2022 sous le numéro 22705050 quittance numéro M071078, dont un original a été déposé au registre national des entreprises le 7/6/2023 sous le n°2023125328.

L'assemblée Générale Ordinaire a décidé :

- De renouveler le mandat de Monsieur Hichem Besbes, en tant que commissaire aux comptes au titre des exercices 2021, 2022 et 2023.

2023R01531SRLB2

AUTRES SOCIETES

Société CIVILE 2 RUE DE L'ANCIENNE POSTE

Capital social : 51 000

CIN de l'associé unique : 05704000 en date du 02/5/2006

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11/02/2022 enregistré à la recette des finances Habib Thamer le 31/5/2023, sous le numéro 23801991 quittance n°M036695. Il a été décidé ce qui suit :

- L'approbation pour la dissolution anticipée de la société 2 rue de l'ancienne poste

- L'approbation sur le transfert de propriété foncière de la dite société sous titre foncier n°89449 sise à la rue de l'ancienne poste Tunis sous nom «DOCTEUR MASCARO» pour le compte de Mr Afif Ben Abdallah Ben Mansour Belfeki.

L'approbation de l'assemblée générale d'attribuer l'associé unique en sa qualité de gérant pour effectuer toutes les démarches légales auprès de l'administration des affaires foncières afin d'enregistrer la dissolution de la société et mettre à jour en conséquence le titre foncier n°89449 en stipulant le transfert de propriété au profit de l'héritier Mr Afif Ben Abdallah Ben Mansour Belfeki.

2023R01522SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 5-6-2023, quittance n° M081092 sous le n°23203138 Mrs Asaad Hichri

a vendu à Mr Hamza Bougera la totalité du fonds de commerce de café, sis à Elmziraa Iatrach Hammamet.

Un avis a été déjà publié aux journaux "la Presse" et "Essahafa" du 7/6/2023.

Toute opposition sera émise dans les délais chez l'acheteur à l'adresse ci-dessus.

2023R01515FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 16/5/2023 enregistré à la recette des finances Av Taieb Mhiri Nabeul le 17/5/2023 sous le numéro 23202586 et la quittance numéro M051176, Mr Mohamed Ahmed ELABED ; CIN n°06473727 délivrée en Tunisie le 25/01/2023 a vendu la totalité de son fonds de commerce exploité au local sis à Bir Challouf - Nabeul dont l'activité consiste au Commerce Meuble et Ameublement à la société FIRST KITCHEN MF : 1619975 R représentée par son gérant Mr Mohamed Ahmed Elabed; CIN n° : 06473727 délivrée en Tunisie le 25/01/2023.

La présente annonce a été publiée aux journaux Essahafa et la Presse en date du 8/6/2023.

L'opposition au prix s'effectue entre les mains du vendeur à son domicile dans un délai de vingt jours de l'insertion de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2023R01516FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un ASSP daté du 18/5/2023 enregistré à la recette des finances Avenue Taieb M'Hiri Nabeul le 24/5/2023 sous le n°23202747. Monsieur Meddeb Abdelkader Ben Habib Ben Abdelkder titulaire de la C.I.N n°09849577 du 13/12/2013 - MF : M/N/C/1565677, demeurant à la rue Belhassen Jrad Dar Chaabane El Fehri; a vendu à Monsieur Ben Abdallah Zahreddine Ben Ayedi Ben Belgacem, demeurant à Sod Ghazela Bizerte la moitié du fonds de commerce lui appartenant destiné à la vente des poissons et des fruits de mer en détail, sis à la rue Marbella Nabeul, avec tous ses éléments corporels et incorporels pour un prix totale de vingt mille dinars (20.000 Dt).

Les oppositions sont recevables entre les mains du vendeur dans un délai de vingt jours à partir de l'insertion de la présenté annonce au JORT.

Une copie de cette annonce a été insérée dans le journal le Quotidien du 02/6/2023.

2023R01518FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte Notarié du 02/5/2023 rédigé par Hanen Chergui et son assesseur enregistré à la recette des finances de Béja le 02/5/2023 quittance n°M037066 et n°M037065. Les héritiers de feu Habib Ben Ayed Ben Rhouma Ben Younes donnent toutes leurs parts du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que quincaillerie sis 12 rue Khaireddine Becha Béja à Mr Mahfoudh Ben Younes.

Les oppositions seront acceptées au local du fonds de commerce indiqués ci-dessus dans les délais de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achourouk et le Quotidien le 10/6/2023.

2023R01530FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat légalisé rédigé par maître Mechichi Amina Avocate à Bou Salem en date du 29/5/2023 et enregistré à la recette des finances de Bou Salem le 29/5/2023 quittance n°M029610 sous le n° d'enregistrement 23200974 Monsieur Abidi Mohamed Khalil domicilié à Bou Salem a vendu la totalité du fonds de commerce exploité à la vente des viandes de volaille et ses derivés sis à la Rue Iben Khaldoun Bou Salem à Sakouhi Skander domicilié à bousalem.

Toutes oppositions devrant être faite dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT entre les mains de Sakouhi Skander à l'adresse du local du fonds de commerce.

La vente du fonds de commerce a été publiée au journal quotidien le Temps le 02/6/2023.

2023R01566FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 10/5/2023 enregistré à la recette des finances Rue d'Alger le 10/5/2023 Jendouba sous Numéro d'enregistrement 23201252 quittance n°M034343 Mr Saidi Abdessalem titulaire de la CIN n°02538965 délivrée le 18/02/2002 a vendu à Mr Zaidi Haithem titulaire de la CIN n°07980255 délivrée le 18/01/2014 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rue Narjess cité militaire Jendouba exploité comme local commercial les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce ci-dessus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» le 24/5/2023.

2023R01567FCCC2

Résiliation d'un contrat de concession d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de résiliation en date du 23/5/2023 enregistré le 30/5/2023 à la recette des finances de Msaken sous le n° d'enregistrement 23200386 et le n° de quittance M11685, Mr. Salem Gsaiem CIN n°06964669 et Mr. Amin Weslati CIN n°06927751, a été résilié le contrat de concession de la moitié du fonds de commerce situé à l'avenue la Liberté, Ourdanine Monastir, dont l'objet est café de classe "A".

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de la 1ère partie à l'adresse du fonds de commerce sus mentionnée, dans un délai de vingt jours à partir de la parution de la présente annonce dans le JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 6/6/2023.

2023S00725FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte enregistré à la recette des finances El Kabaria le 6/6/2023 sous n°23201226; Mme Salha Ben Amor, c.i.n n°06923166 a cédé à Mme Wiem Amari c.i.n n°07115396, le fonds de commerce «Jardin d'enfants arc-en-ciel» sis au 09 rue ESSAF Mourouj 2 Tunis.

Les oppositions seront reçues auprès Maître Najoua Chaanbi à la rue 22 Janvier Immeuble Essaada 2ème étage Bureau n°7 Sousse.

Cette annonce a été publiée au quotidien La Presse du 9/6/2023.

2023S00728FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 29/5/2023, enregistré à la recette des finances de Monastir le 6/6/2023 sous le numéro 23204074, quittance n°M043141. Mm Zouhour Ben Salem demeurant à lot 153 Cité Sahloul 01 Sousse a vendu à Mr Hamdah Salem au profit de son frère Habib Salem par une procuration demeurant à Nozha Sidi Alouane Mahdia, la totalité du fonds de commerce nommé Café El raies exploité au local commercial situé à Cité El Agba n°104 Monastir.

Les oppositions seront acceptées à l'adresse du fonds de commerce dans les délais légaux. Un extrait de cette vente est publié au quotidien Achourouk du 8/6/2023.

2023S00729FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous soussigné privé enregistré à Sousse le 24/5/2023 n°9768 reçu M035355 n° d'enregistrement 23201480 doivent Monsieur Zanati Mohamed Ali cin n°093320562 délivrée le 22/7/2017 a cédé à Mme Mahjoubi Saida cin n°03780615, le fonds de commerce situé à cité Riadh avenue Mohamed Abou affecte à l'activité de vente de tous commerce.

Les oppositions doivent parvenir à l'acheteur à l'adresse du fonds indiquée dans les 20 jours suivant la publication de cet avis

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 10/6/2023.

2023S00730FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 25 avril 2023 et enregistré à la recette des finances Aboulkacem Chebbi; Sfax le 28/4/2023 sous le numéro 23201913; Houssine Karray; a vendu à la société "Aicha pour la vente des encens et dérivés", SARL en cours de constitution, son gérant est monsieur Houssine Karray, le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels exploités pour le commerce de la vente des encens et dérivés exploité au local sis à rue Jazzarine vieille ville - Sfax; non immatriculé au Registre National des Entreprises.

Les oppositions se font au bureau du rédacteur du contrat Maître Mohamed Ben Mahmoud, Avocat à la cour de cassation sis au 63 Rue Taher Sfar, immeuble Salem Ben Amor, deuxième étage, bureau n°06, Sfax; dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au Journal Achourouk du 27 mai 2023; numéro IP423/679.

2023X00800FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié dressé par le notaire Ossema Bahri et Ferjani Arbia daté le 02/6/2023 enregistré à la recette des finances de rue de la Gare Tunis le 5/6/2023 Q n°M039200 Mohammed Chahta CIN : 04156935 donne à sa fille Sarra Chahta CIN : 08748997 le fonds de commerce de la pharmacie sis à cité commerciale Phénicie 2092 el Manar 1 Tunis matricule n°0286367N avec toutes ses compositions matérielles et morales pour le prix de 150 MD pour l'enregistrement. Les oppositions seront effectuées à l'adresse du fonds de commerce. L'annonce a été publiée à la Presse le 9/6/2023.

2023401529FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé par Maître Houssine Najlaoui, avocat, demeurant à la Rue Salah Ayach, le Kef, enregistré le 27/02/2023 à la Recette des finances le Kef, enregistrement n°23200888, quittance n°M010304, Mr El Houssine Ben Belgacem Ben Mohamed Koussani a cédé à Mr Riadh Ben Aroussi Ben Othmen Belaawaid la totalité du fonds de commerce qui consiste en un local de réparation commerce et maintenance sise à l'Avenue Ahmed Tlili n°112 Route de Tunis, délégation le Kef Est Harrouch.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées entre les mains du rédacteur de contrat, et ce, dans un délai n'excédant pas vingt (20) jours à partir de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 10/6/2023.

2023401534FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente daté le 17/5/2023 à Mateur enregistré à la même ville à la date du 22/5/2023 sous n°23201078 reçu M033489, Mr Thabet Salem a vendu au profit de Mme Nhili Basma la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la Rue Taha Houssine n°B5 El Omrane deux AFH Mateur dont l'activité est vente produits informatiques et smartphones pour un prix total de 4.900 dinars et l'opposition soit à l'adresse du fonds chez Mr Thabet Salem dans le délai de 20 jours à partir de la publication au jort et il a été publié dans les deux journaux le Quotidien et Echourouk.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 13 Juin 2023.

2023401536FCCC2

Renonciation à un fonds de commerce

Par acte SSP du 02/5/2023 enregistré à la R F rue d'Autriche Tunis sous le n°23202162, quittance M037063, les héritiers du feu Ali Frikha et Essia Hammami : Mr Mohamed Slim, Ramzi Bedis, Saloua et Lamia ont renoncé à la société d'équipements électriques générales au F.C avec tous ses éléments sis au n°95 rue de Londres Tunis. Les oppositions seront présentées chez la société EEG à l'adresse citée en haut. Cette vente est publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk du 26/5/2023.

2023401537FCCC2

Location gérance libre

Gérance libre

Suivant acte sous-seing privé daté le 22 octobre 2022 enregistré à la recette des finances de Kelibia quittance n°M066823 enregistrement n°22302551 le 22 novembre 2022, Mr Akaaki Hassen CIN n°00116458 a loué à Mr Hmaid Anis la totalité du fonds de commerce situé à la place de la République Kelibia ayant comme objet café 1ère catégorie.

Cette location est conclue pour une durée de cinq années à compter du 15/10/2022 et finissant le 15/10/2027. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 10/6/2023.

2023R01556FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous signé privé en date du 27/3/2023 enregistré le 27/3/2023 à la recette des finances de Jendouba n° d'inscription 23301876 quittance n°Mo. 28438, Monsieur Farid ben Houcin Abidi. Tunisien. Titulaire de la CIN 02554815 délivrée le 25/4/2017. Demeurant au 44 Rue de Maghreb Jendouba par procuration de Monsieur Hocine ben Brahim Abidi. Titulaire de la CIN 02424624 délivrée le 11/3/2014 demeurant au 44 Rue Maghreb Jendouba la procuration signée et enregistrée le 13/3/2023 à la recette des finances de Jendouba N° d'inscription 23801566 quittance n°MO25533 a loué à Monsieur Aymen Ben Taher Stiti. Tunisien. Titulaire de la CIN 07950950 délivrée le 3/10/2018 demeurant au 19 cité ennouhoudh 6 Ghardimaou Jendouba la totalité du fonds de commerce situé au 74 Avenue Farhat Hached Jendouba pour l'exercice de commerce traduit par l'avocat Abidi Abdel Waheb de la société d'avocats Abidi and Soudani lowyers titulaire de la CIN 02594951 délivrée le 10/8/2011 Domicilié à l'Avenue Farhat Hached Jendouba n° Fiscal 1640992/VAM, les oppositions se font entre les mains de l'avocat Abidi Abdel Waheb à son domicile situé, dans 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal "Echourouk" du 4/4/2023 (IP 123 / 00903).

2023R01579FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Homologation de résolutions

Syndic des copropriétaires de l'immeuble à usage d'habitation «LES JARDINS D'EL GHAZELA»

Adresse : 27 Rue Ammar Dakhlaoui, El ghazela Ariana

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale électorale des copropriétaires de l'immeuble d'habitation «jardins d'El Ghazela» daté du 4 Mars 2023 et enregistré au brouillon du premier notaire Sonia Aouni et le maître Houiji Imed inclus sous le numéro ر 05/98 il a été décidé ce qui suit :

Election d'un nouveau syndic des copropriétaires de l'immeuble d'habitation «les jardins d'El Ghazela» composé de deux membres.

Monsieur Aloulou Jamel : Président

Madame Riahi Zeineb : Trésorière.

2023R01526APSF2

Association Sportive

Triathlon Sfax

Suite au procès-verbal du 25 Février 2023 déposé à la recette des Finances Avenue Habib Bourguiba, Sfax le 3 Avril 2023 sous le numéro 23802202, il a été décidé le changement du nom de l'association comme suit :

Association Sfax Cycling triathlon.

2023X00797APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Extrait publicitaire de vente aux enchères

Saisissant : Société d'agriculture moderne elemtiez, identifiant unique 1330496H sise à cité Amar Ayari Barnoussa Elkef 7100.

Saisi : Mourad Elbrini demeurant à Najet Sidi Metir Tedjerouin Elkef.

Avocat poursuivant : maître Zied Elkefi avocat à la cour de cassation, rue 8 juillet 1884 Elkef 7100 M.F 1131389/X.

Désignation de l'immeuble saisi : un terrain titré sous le n°6058 Elkef sise à Sidi Metir Tedjerouin Elkef, d'une superficie de 35755 mètres carrés contenant des arbres oliviers sur une parcelle de deux hectares avec un puit de faible débit équipé de courant électrique et une chambre adjacente de pompage.

La mise à prix : est estimée par soixante neuf mille cent six dinars (69 106.000d) estimé par l'expertise de Mrs Abdelmonem Ben Dhif avec frais de poursuite.

Date et heure de l'adjudication et du tribunal : l'adjudication aura lieu à l'audience des saisies immobilières devant le tribunal de première instance du Kef qui sera tenue le lundi 10 juillet 2023 à partir de neuf heures et ce qui suit.

Condition de visite de l'immeuble : l'immeuble peut être visité quotidiennement suivant l'horaire administratif.

2023T00613VEPA1

Vente aux enchères publiques

Des parts d'environ (636.363m²/7000) à la propriété dans l'indivision intitulée "RAMADAN "

Enregistrée sous le titre 532649 Nabeul

Le copropriétaire poursuivant :

Mohssen Ben Lakhder Ben Omar Khemissi demeurant à l'avenue de l'oasis immeuble Karima Nabeul qui a choisi son adresse à propos de ce dossier chez son avocat Maître Mourad Chater avocat à la cour de cassation demeurant à la rue de la paix immeuble Awatef Gallala Grombalia.

La contre partie copropriétaire :

Imed Dhibi demeurant à la société MARY LOCATION DES VOITURES sise à l'avenue Mohammed Khames Hammamet et à Besbassia sidi Hamméd Jdidi Hammamet.

L'avocat poursuivant :

Maître Mourad Chater avocat à la cour de cassation demeurant à la rue de la Paix immeuble Awatef Gallala Grombalia.

Désignation du bien fonds à vendre :

Des parts d'environ (636.363m²/7000) à la propriété dans l'indivision Intitulée RAMADAN titre foncier 532649 Nabeul située à Hammamet quartier Mrada et Ferjan consiste en une terre plantée d'oliviers majoritairement d'une surface totale de 7000 m² bordées à une partie par la voie publique et d'autre part le reste du titre au milieu la maison de contre partie copropriétaire Dhibi Imed et son frère.

La mise à prix :

La mise à prix est fixée à 31. 818 .150 sans fixer les frais de poursuite qui seront fixée ultérieurement.

Date et lieu de vente :

La vente aura lieu le 10/7/2023 à 9h devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Grombalia.

Observation :

- Pour participer aux enchères les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur de Nabeul.

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers de la mise à prix.

- Pour prendre connaissance du cahier des charges s'adresser au greffe de la chambre des saisies immobilières au tribunal de première instance de Grombalia et au cabinet de l'avocat poursuivant pendant les jours et heures ouvrables.

NB : Cette publication a été aussi faite aux journaux «La Presse» et au journal «Assahafa» en date du 02/6/2023 sous le n°02/2200094.

2023R01519VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Anis Ben Mouldi

Avocat à la cour, Rézig Centre bloc D 2ème étage Sidi Rézig Mégrine

Tél : 98.359.694

Fax : 71.425.495

Poursuivant : LA SOCIETE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT DE CREANCES, représentée aux fins des présentes par son Directeur Général, demeurant à son siège social : au n°52 Avenue Habib Bourguiba Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie saisie : Mohamed Ben Youssef Ferjaoui, gérant de société, titulaire de la CIN n°00568495, demeurant à l'avenue 07 novembre n°05 Denden, en sa qualité de débiteur hypothécaire.

Avocat du poursuivant : Maître Anis Ben Mouldi, Avocat à la cour, Rézig Centre bloc D 2ème étage Sidi Rézig Mégrine.

Immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du T.F. n°4539 Manouba dénommé «manzil Dalila» consistant en un terrain d'une superficie de 407 m² sis à l'avenue 07 novembre n°05 Denden sur lequel est édifiée une construction commerciale et d'habitation composée :

- d'un rez-de-chaussée comprenant une façade commerciale constituée de deux locaux situés à droite, le premier, exploité par un coiffeur, est d'une superficie de 22 m², le second, siège de l'Union des Taxis Individuels, est d'une superficie de 21 m², et d'un troisième local situé à gauche, consiste en un atelier d'une superficie couverte en dur de 36 m² et une superficie couverte en plastique renforcé d'une superficie de 34 m². A l'arrière de l'immeuble se trouve une habitation d'une superficie couverte de 136 m² composée de deux salons, d'une cuisine, d'une salle d'eau, d'un cellier d'une superficie de 9 m², d'une véranda d'une superficie de 10 m², d'un espace nu carrelé d'une superficie de 24 m².

- d'un étage d'une superficie couverte de 178 m² environ composé de six chambres de différentes formes et superficies, d'une salle de bain, d'une salle d'eau et d'un balcon.

Mise à prix : fixée à 588.775,000 Dinars, sans les frais.

La visite de l'immeuble : Tous les jours. Pour de plus amples informations, prendre connaissance du cahier des charges générales déposé au Greffe du Tribunal de première Instance de la Manouba et à l'étude de l'Avocat poursuivant.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mercredi 12 juillet 2023 à partir de 9 heures à la chambre des criées du Tribunal de première Instance de la Manouba.

Observations : L'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis.

2023R01521VEPA1

Vente aux enchères

Me. Neggazi Jamel

Avocat

Avenue de la République - Grombalia

Matricule fiscal : 1191194/V/P/000

Réf : 72.214.173/94-553-525

1/ Le créancier demandeur de la poursuite judiciaire : La société Chimique de Tunisie, en la personne de son représentant juridique, société à responsabilité limitée, inscrite au registre national des entreprises, numéro B190051997, son siège social sis à la Zone Industrielle de Ben Arous, route de Sousse Km 6.5 (en sa qualité de créancier bénéficiaire du jugement).

2/ Le débiteur assigné de la saisie : Ridha Ben Hassine Baklouti, titulaire de la CIN numéro 01814974, ouvrier commercial, domicilié à l'Avenue Taieb Mhiri - Beni Khiar - du gouvernorat de Nabeul (en sa qualité de débiteur condamné).

3/ L'avocat chargé de la poursuite : Me. Neggazi Jamel, avocat près la cour d'appel, son étude sise à l'Av. de La République - Grombalia - Nabeul.

4/ Désignation du bien immobilier objet de la saisie :

Le bien immobilier objet de vente représente des parts à l'indivision de 193 m², sous une forme rectangulaire ouvrant sur une route de 9 mètres de largeur, sur lesquels est bâti un immeuble de quatre étages : le rez-de-chaussée : d'une superficie de 147 m², dont la construction est inachevée, entouré d'un siège en briques avec une porte en fer, menant

au premier étage : d'une superficie de 147 m², contenant un logement prêt à l'habitation exploité par le défendeur, dont la construction est excellente, où se trouve un escalier en ciment, qui mène vers lui et ce logement contient un salon avec un parterre en carrelage marbre, son plafond est en en faux plafond en plâtre, la menuiserie est en bois ordinaire et en aluminium, les équipements sanitaires, la ferronnerie et l'électricité sont du type économique, la peinture est en aqueux, avec un chauffage central, les piliers sont en béton armé, les murs extérieurs sont en briques en double cloison et les murs intérieurs sont en brique d'une épaisseur de 15 cm, entouré de 4 chambres à coucher en parterre, son plafond est en faux plafond en plâtre, la salle de bain est couverte de céramique, suivi d'une cuisine équipée d'armoires murales, le complexe sanitaire et les murs sont couverts en céramique. Pour le deuxième étage:sa superficie est de 147 m², qui est un logement inachevé qui mène au troisième étage dont la superficie est de 147 m² et qui comprend une chambre sur le toit d'une superficie de 32 m² qui contient une salle de bain, une cuisine, une chambre avec des portes et des fenêtres en bois, son sol est en parterre. Le bien immobilier est de la compétence du titre foncier numéro 589003 Nabeul, dénommé «Saida 521», dont la superficie est de 1571 m², sis à Cheikhet de Beni Khiar - sa délégation - gouvernorat de Nabeul, à l'intérieur du plan d'aménagement urbain de la commune du lieu et le bien immobilier est équipé de toutes les installations nécessaires.

5/ Le prix d'ouverture du bien immobilier à vendre :

Le prix total est évalué à quatre cent soixante quatorze mille et quatre vingt six dinars 518 millimes (474 086 d 518») en plus des frais et des honoraires fixées.

6/ Date et lieu de l'enchère : Le mercredi le douze juillet deux mille vingt trois (12-7-2023) près l'arrondissement des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Nabeul à partir de 9h.

7/ Conditions de visite du bien objet de la saisie :

Le bien objet de la vente peut être visité tous les jours afin de consulter le cahier des charges, vous pouvez contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Nabeul ou l'avocat chargé de la poursuite. Pour participer à l'enchère, il faut déposer le 1/3 du prix d'ouverture à la trésorerie générale de la Tunisie ou présenter un chèque certifié solvable ou une garantie bancaire irrévocable et charger un avocat à cet effet. Quant aux étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2023R01524VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Anis Ben Mouldi

Avocat à la cour

Rézig Centre bloc D 2ème étage Sidi Rézig Mégrine

Tél : 98.359.694

Fax : 71.425.495

Poursuivant : LA SOCIETE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT DE CREANCES, société anonyme, RC n°196131999 Tunis, représentée aux fins des présentes par son Directeur Général demeurant à son siège social : au n°52 Avenue Habib Bourguiba Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie saisie : LA SOCIETE TUNISIENNE DE TRANSFORMATION DE BOIS ET DERIVES, s a r l dont le n° RC est inconnu, représentée aux fins des présentes par son gérant, demeurant à son siège social : au n°38 rue 4407 route de la Soukra km 9 la Charguia Ariana, en sa qualité de débiteur hypothécaire.

Avocat du poursuivant : Maître Anis Ben Mouldi, Avocat à la cour, Rézig Centre bloc D 2ème étage Sidi Rézig Mégrine.

Immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du T.F. n°58068 Tunis dénommé «Ennajah 991», consistant en un vieille construction équipée en eau potable et en courant électrique sis à la rue Abdallah Ibn Abi Bakr n°23 cité Bassatine Borj Louzir la Soukra, construite sur un terrain d'une superficie de 935 m², et composée :

- d'un rez-de-chaussée d'une superficie couverte de 420 m², comprenant un passage nu, deux dépôts, un local, un bureau, un espace nu et des escaliers qui mènent à l'étage.
- d'un étage d'une superficie couverte de 230 m² composé d'une grande salle, d'une salle d'eau, d'un dépôt, d'une chambre et de deux locaux.

Mise à prix : fixée à 651.800,000 Dinars, sans les frais.

La visite de l'immeuble : Tous les jours. Pour de plus amples informations, prendre connaissance du cahier des charges générales déposé au Greffe du Tribunal de première Instance de l'Ariana et à l'étude de l'Avocat poursuivant.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 17 juillet 2023 à partir de 9 heures à la chambre des criées du Tribunal de première Instance de l'Ariana.

Observations : L'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis.

2023R01554VEPA1

Vente immobilière

Partie poursuivante :

Chokri Aoun ben Mohamed, retraité demeurant à Sidi Aich Gafsa

Débiteur saisi :

El Hajji Naceur ben Mohamed agriculteur demeurant à Elkaria Sidi Aich.

L'avocat poursuivant :

Maître Mosbah Samir avocat auprès de la cour de cassation avenue H. Bourguiba Gafsa.

Immeuble saisi :

Immeuble destiné à l'agriculture objet du titre foncier n°46621 Gafsa.

dénommé Jamila d'une superficie de 15633 m² sis à Aouled el hajj ELkaria Sidi Aich gouvernorat de Gafsa, une partie de cet immeuble est implantée d'oliviers et d'amandiers l'autre partie est nue.

Mise à prix :

Vingt six mille huit cent quatre vingt dinars 26.880.000d plus les frais de la saisie immobilière fixés par la chambre des ventes immobilières à 4.420.080D.

Date et lieu de l'adjudication :

Lundi 10/7/2023 à 9 heures et suivant du matin devant la chambre des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Gafsa Affaire n°655.

Visite de l'immeuble :

Chaque jour de 10H à midi.

2023R01555VEPA1

Vente aux enchères publiques

Villa propriétaire inscrite au service des Biens Immobiliers

Titre foncier n°13424.K

- Déterminer le bien évalué à vendre : villa propriétaire immatriculée à l'administration foncière de Kairouan, thème immobilier 13424 Kairouan, situé 04 rue Yougoslavie parcellement Echaffra cité elmansoura Kairouan, de surface générale 331 m² de 164.80 m², couverte avec 03 chambres, un salon, un complexe sanitaire, une cuisine, un garage avec des escaliers

- Détermination des propriétaires : C'est une villa commune entre Madame Ben Amour Fawzia Bent Mohamed fonctionnaire, située à 06 rue Hayfa Kairouan et Monsieur Filali Mongi Ben Salem, infirmier, rue Yougoslavie, parcellement Echaffra cité elmansoura de Kairouan.

Prix initial de vente : deux cents seize mille cinq cents dinars (216.500dt).

Date d'audience et lieu de vente : lundi 10 juillet 2023 à 9h du matin au tribunal du première instance Kairouan.

Visite et observation de l'immeuble : tous les jours de la semaine à l'adresse de la villa rue Yougoslavie parcellement Echaffra cité elmansoura Kairouan

Maître concernant de la poursuite : Mr Chaibi Mohamed Hossni, avocat à la cour de cassation, rue 02 mars 1934 Kairouan.

2023S00727VEPA1

Vente immobilière

Société kasdallah Avocat et conseil S.ARL

Rue commandant Béjaoui, Immeuble Cogeb, App.B2-3

Tél : 73 225 910

Fax : 73 211 563

Identifiant Unique : 1726949N

E-mail : maître-kasdallah@outlook.fr

La vente aura lieu devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse 2 Lundi 10 Juillet 2023 à 8:30 H du matin.

Nom du saisissant : Union internationale des banques, représentée par son représentant légal, commerçant, inscrit au registre commercial du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B5161996 Domicilié au 65 Av Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie :

1) Zayed Boumiza, commerçant demeurant à rue le 1er juin Kalaa ElKobra Sousse.

2) Aziz Boumiza, commerçant demeurant à rue le 1er juin Kalaa ElKobra Sousse.

Avocat poursuivant : Société kasdallah Avocat et conseil SARL Rue commandant Béjaoui, Immeuble Cogeb, App.B2-3 Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi :

La totalité de la parcelle d'une superficie totale 604 m² situé au rond point de rue 1er juin et rue la liberté à Kalaa El kobra Sousse sur lequel est bâti une station "Olibya".

Mise à prix : 577.800.000d

Conditions de visite : Chaque jour et sans conditions particulières.

2023S00731VEPA1

Vente aux enchères publiques

- La partie poursuivante : Ayed Zied, profession: travail, domicile : Ksibet Elmadiouni, Monastir.

- La partie saisie : Ben Echikh Moldia, profession : travail; domicile : rue Habib Bourguiba Ksibet Elmedyouni ; Monastir.

- l'avocat poursuivant : maître Aloui Wassila, adresse : Beb El Kram Monastir.

- Propriété saisie : il s'agit d'un terrain nu de forme rectangulaire, situé à Ksibet Elmediouni, qui ouvre à une impasse/passage impénétrable; ses limites :

Du nord : Héritiers de Tayeb Sokref, de l'est : passage impénétrable, du sud : Bouras Khlifa, de l'est : Abderrahmen Ramdhan.

- Mise à prix : le prix de la partie saisie est cents milles quatre cents quatre vingt huit dinars (100 488.000 dt) sans les frais légaux déclarés le jour de l'audience.

- Date et lieu de la vente : le 12/7/2023 à partir de 9 h du matin; tribunal de 1ère instance de Monastir.

- Clauses de visite : on peut visiter l'immeuble tous les jours.

Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat, pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2023S00732VEPA1

Vente aux enchères publiques

L'immeuble ci-dessous décrit sera vendu à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax 2 en son siège situé dans le troisième arrondissement rue 4 Ahmed Aloulou près de l'agence de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale à Sfax, le mercredi à 9h du matin et suivant le 12/7/2023 dans l'affaire n°1602.

- Le poursuivant : Ahmed Kanoun, ouvrier, titulaire de la carte d'identité nationale n° 05287213, domicilié à la Rte Manzel Cheker km 3.5 Sfax représenté par son avocat Maître Elleuch Foued rue Abou Kacem Chebbi Rex palace n°503 Sfax MF n°168788Y/AP/000.

Les poursuivis :

1) Dalinda Kanoun.

2) Wassila Chaker.

3) Lobna Kanoun.

4) Nadia Kanoun.

5) Riadh Kanoun.

Leur profession : travail à la maison, le dernier ouvrier, domiciliés à la Rte Menzel Chaker Km 3.5 Sfax.

Le bien proposé à la vente est un terrain comprenant un bâtiment situé sur la Rte de Manzel Cheker Km 3.5 Sfax d'une superficie d'environ 1254 mètres carrés est délimité selon le poursuivant au Sud par Salem Bou Sabbah et à l'Est par Ahmed et Ameur Zitouni et Ziadi à l'Ouest par Ali Kanoun et au Nord par une impasse.

Le terrain comporte deux maisons mitoyennes l'une est ancienne, l'autre est relativement moderne.

- L'habitation ancienne, son sol est en ciment, ses murs sont plâtrés et peints, son toit est en béton armé, il comprend :

Deux chambres, cuisine, une toilette, et une salle de bain, son toit est en béton armé, ses murs en pierres son sol en ciment et un majel.

Cette habitation ouvre sur une véranda.

La deuxième maison relativement moderne comprend une entrée un couloir, trois chambres, une véranda, trois chambres, une véranda, son sol en carrelage avec une cuisine équipée son sol en parterre, ses murs en faïences équipés d'électricité et de l'eau comme c'est décrit dans le rapport qui a fixé la mise à prix.

Mise à prix : 442.500,000 Dinars.

Ne peuvent participer aux enchères que ceux qui auront préalablement consigné le tiers de la mise à prix.

N.B : il est possible de visiter l'immeuble chaque jour aux heures de travail.

Pour plus de renseignements, contacter le greffe du tribunal ou est déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

2023X00795VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Karray Rached

Avocat à la cour de cassation à Sfax

Tél : 74 299 083

L'adjudication aura lieu le lundi 10/7/2023 à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance Sfax 1 rue Abu El Kacem Echebbi à Sfax à partir de 9 heures du matin

Partie saisissante : la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE.

Avocat saisissant : maître Karray Rached avocat près la cour de cassation à son cabinet sis à la rue Arbi Zarrouk à Sfax.

Débiteurs poursuivis et dont le bien a été saisi :

1- Mohamed Nasr ben Hsine Gharbi demeurant à la route de Menzel Chaker km 1,5 impasse el Firma Sfax et à la route de Tunis km 4 rocade el Haffara Sfax titulaire de la CIN n°01263498.

2- Mehrzia El Gharbi épouse de Mohamed Nasr El Gharbi demeurant à la route de Soukra km 3 impasse Zouari et à la route de Tunis km 4 rocade el Haffara Sfax. Titulaire de la CIN n°01323597.

Bien objet de la vente aux enchères :

La totalité de la propriété d'une superficie de 167 m², dénommée «El Hana» objet du titre foncier n° 49117 Sfax situé à la route de Tunis km 4 rocade el Haffara à l'angle d'une rue, gouvernorat de Sfax appartenant à moitié et dans l'indivision aux deux débiteurs. Elle consiste en en une habitation «dar» ouvrant sur le nord. La surface du bâtie est d'environ 108 m². Elle est composée d'un salon deux chambres une salle centrale une cuisine une salle de bain et une véranda.

La propriété est délimitée au sud par la propriété appartenant à Ezzarga à l'est Charfeddine au nord une rue d'où son entrée et un voisin chacun d'une part à l'ouest la propriété appartenant à Boujneh.

Mise à prix fixée pour l'ouverture des enchères : 70.700,000 dinars

Expert désigné : Mr Taieb ben Othmen n° tél 98438906

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratifs, pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax où a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Karray Rached.

Mention spéciale : toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix par la voie d'un avocat avant le début des enchères.

2023X00801VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Cabinet maître Karray Rached

Avocat à la cour de cassation à Sfax

Tél : 74 299 083

L'adjudication aura lieu le lundi 10/7/2023 à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance Sfax 1 rue Abu El Kacem Echebbi à Sfax à partir de 9 heures du matin.

Partie saisissante : la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE.

Avocat saisissant : maître Karray Rached avocat près la cour de cassation à son cabinet sis à la rue Arbi Zarrouk à Sfax.

Débiteurs poursuivis et dont le bien a été saisi :

1- Société Global Métal Inox titulaire du registre de commerce n°B08214662012 et dont le siège social est à l'avenue d'Algérie rue Ibn Badis, immeuble Hentati n°1 en tant que débitrice principale.

2- Mamdouh Aydi demeurant à la cité el Habib avenue 2141 Sfax et en sa deuxième adresse entre les routes de Saltnia et Habbana km 9 Sfax en tant que débiteur principal et caution. Titulaire de la c i n 05302092.

3- Rim Bent Moncef Aydi demeurant à la route de Gremda km 0.5 immeuble de la CNSS Sfax et en sa deuxième demeure située entre les routes de Saltnia et Habbana km 9 Sfax en tant que débitrice principale et caution titulaire de la c i n 05368118.

Bien objet de la vente aux enchères :

La totalité de la propriété de la propriété appartenant dans l'indivision aux deux débiteurs et cautions Mamdouh Aydi et Rim Bent Moncef Aydi, Située entre la route de Saltnia et la route Habbana km 9 rue Hammouda Maali ; d'une superficie de 1050 m², délimitée au sud par une rue partagée avec autrui d'où son entrée, à l'est une nouvelle rue partagée avec autrui, au nord Barkallah et à l'ouest Belghith. Il a été édifié sur le terrain une villa d'une superficie couverte de 340 m² qui se compose de six chambres, une salle centrale une cuisine non équipée, une salle de bain équipée, un puits sous terre pour la rétention des eaux de pluie, un garage ouvrant sur l'ouest un jardin totalement délaissée.

Mise à prix fixée pour l'ouverture des enchères : 465.000,000 dinars.

Expert désigné : Mr Ilyes Medhioub n° tél 98 414 411

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratifs, pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax où a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Karray Rached.

Mention spéciale: toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix par la voie d'un avocat avant le début des enchères.

2023X00802VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le créancier saisissant : BH Bank (ex-Banque de l'habitat), société anonyme, immatriculée au registre De commerce en Tunisie sous le numéro B138811996 et ayant le numéro d'identification unique 0024588W représentée par son directeur général demeurant à son siège social sis à l'Avenue Mohammed V numéro 18 Tunis 1080 ou au PV à Nabeul, sis à la rue Habib Bourguiba à Nabeul, en qualité de créancier hypothécaire inscrit.

2. L'avocat poursuivant : M. Abdul Aziz Al-Issawi, avocat à la cassation, dont le bureau est situé à la rue Muhammad Al-saleh, Al-Hajj, résidence le printemps, bâtiment "B", rez-de-chaussée étage, Ariana 2080.

3. Partie saisie : Najwa bint Al-Jilani bin Koueider Boumaiza, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 01812349 en date du 3/11/1999, demeurant à la route de N'Djamena, Sidi Ashour Nabeul, en tant que caution hypothécaire et condamnée.

4. Propriété saisie : logement situé au rez-de-chaussée d'un Immeuble de trois étages situé sur la rue de N'Djamena Sidi Achour-Nabeul, délégation et gouvernorat de Nabeul, dans une zone résidentielle aménagée incluse dans le plan d'aménagement urbain de la commune de Nabeul, à proximité de l'école primaire et de la mosquée de Sidi Achour. La propriété se compose de 02 chambres, une cuisine, et une salle de bain. La surface couverte est estimée à 50 mètres, soit 50 parts de 270 parts du titre foncier.

5. Mise à prix : Trente six milles dinars (36 000, 000 d) Frais et Honoraires d'avocat en sus.

6. Date et lieu de l'adjudication : le mercredi douze Juillet de l'an deux mille vingt trois (12/7/2023) à neuf heures du matin et suivants au Tribunal de Première instance de Nabeul.

NB : la visite de la propriété peut avoir lieu tous les jours de la semaine à l'horaire administratif.

2023401532VEPA1

Vente aux enchères publiques

1. Le créancier saisissant : BH Recouvrement (ex- Société Générale de Recouvrement de Créances après que sa dénomination sociale a été changée selon le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 9/12/2019 enregistré à la recette des Finances cité Al Mahrajan à Tunis le 10 /12/2019, publié régulièrement) société Anonyme, représentée en la personne de son directeur général qui réside en son siège social situé au numéro 67, Rue Alain Savary, cité jardins 2, Immeuble B à Tunis, ayant l'identifiant unique au Registre National des entreprises, numéro 0788628G. En tant que créancier hypothécaire inscrit.

2. L'avocat poursuivant : M. Abdul Aziz Al-Issawi, avocat à la cassation, dont le bureau est situé à la rue Muhammad Al-Saleh, Al-Hajj, résidence le printemps, bâtiment "B", rez-de-chaussée, Ariana 2080

3. Partie saisie : Muhammad bin Muawiyah bin Abdullah Qalbi, domicilié à la rue Habib Bourguiba Korba gouvernorat de Nabeul, en tant qu'emprunteur et caution hypothécaire et condamnée.

4. Propriété saisie : la saisie s'est produite sur toutes les parts indivises de la partie saisie, s'élevant à 1733 parts sur un total de 75570 parts dans l'immeuble appelé "Garaa 268", l'objet du TF 9869 Tunis, d'une superficie totale de 75570 mètres carrés, qui se divise en 75570 parts et sis à la délégation de Korba, gouvernorat Nabeul, qui se représentent en :

1) Un immeuble résidentiel avec un étage supérieur situé à la rue Menzel Tamim et Beni Khallad ouvrant au sud. Il a un escalier pour monter au premier étage. Un salon de 10,20 mètres de long et 5,00 mètres de large. Un deuxième salon mesurant 7,50 mètres de long et de large Une SDB douche de 4,50 mètres de long et de 1,50 large Cuisine d'une longueur de 8,00 et d'une largeur de 6,20 mètres, une aire de 10,30 mètres de long et d'une largeur de 3,20 mètres, une cuisine avec longueur de 2 mètres et d'une largeur de 2 mètres. Escaliers menant au plafond comportant une cuisine d'une longueur de 3 mètres et d'une largeur de 2 mètres WC d'une longueur de 2 mètres et d'une largeur de 1 mètre le parterre en carrelage en marbre le plafond du salon est arrondi en voûte, toute la maison est décorée de décorations marocaines dans le salon. Il y a cinq fenêtres, l'escalier à monter au premier étage en marbre les fenêtres en bois précieux, et toute la maison est équipée de courant électrique, d'eau potable et d'un chauffage. L'ensemble du bâtiment résidentiel est en bon état du point de vue de la construction, mais il n'est pas habité et couvre une superficie de 350 mètres carrés. Le magasin au RDC mesure : 380,00 mètres carrés Le bâtiment est en pierre et le sol est recouvert de carrelage et est alimenté en électricité.

2) Trois lots de terrain à usage de construction non bâtis :

Parcelle numéro 18, superficie de 527 m², Parcelle numéro 19, superficie de 395 m², parcelle numéro 20, superficie de 431 m², et ces parcelles sont adjacentes les unes aux autres et sont extraits de la parcelle numéro 639, lettre A, et objet du TF n°9869 Tunis.

5. Mise à prix : Un million neuf cent dix huit mille deux cent quarante et un Dinars 939 millimes (1.918.241,939 DT) Frais et Honoraires d'avocat en sus.

6. Date et lieu de l'adjudication : le mercredi douze juillet de l'an deux mille vingt trois (12/7/2023) à neuf heures du matin et suivants au Tribunal de Première Instance de Nabeul.

NB : la visite de la propriété peut avoir lieu tous les jours de la semaine à l'horaire administratif.

2023401533VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivant : Tunisian Saudi Bank T.S.B. (Ex Stusid Bank). S.A., sise au 32 Rue Hédi Karray Tunis. M.F. n°013026 E. En sa qualité de créancier hypothécaire saisissant.

Partie saisie :

Amel Bent Tahar Karoui C.I.N. n°00306701, demeurant 1 rue Venezuela Tunis. En sa qualité de créancière hypothécaire saisie.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Tél : 71 285 959).

Immeuble objet de la vente :

L'immeuble se situe à l'angle de la rue Singapour et rue donnant sur la route rapide R23 menant à Gammart la banlieue nord La Marsa Tunis. L'immeuble se trouve dans un quartier résidentiel chic avec un urbanisme moderne et organisé faisant partie du plan d'aménagement de la commune de la Marsa, l'immeuble se trouve à 1,9 km du centre de la Marsa, à 16,5 km de Tunis capitale et à 13,3, km de l'aéroport de Tunis Carthage.

Les limites de l'immeuble : du coté nord : une rue. A l'Ouest : rue Singapour. Du coté Est : immeuble appartenant à autrui, du coté Sud : un autre immeuble appartenant à autrui.

L'Immeuble objet du T.F. 85212 Tunis dénommé «Moez» qui se compose de la parcelle n° 15 d'une superficie de 391 m², qui se situe à la Marsa gouvernorat de Tunis. C'est une parcelle de forme quasi rectangulaire contenant une villa moderne composée d'un rez-de-chaussée et un étage Duplex, entouré d'un jardin aménagé avec abri de voiture, piscine et garage. Toute la parcelle est entourée d'une clôture de 2,80 mètres d'hauteur, avec 2 entrées : une porte principale de la villa et un grand portail pour les voitures.

La villa est construite en style américain, elle contient un rez-de-chaussée et un étage avec des escaliers intérieurs allant du séjour à l'étage. La superficie couverte est de 245 m².

Rez-de-chaussée : d'une superficie couverte de 120 m² environ. Composé d'un porche d'entrée, un salon avec un revêtement de marbre Thala d'une qualité ordinaire, le toit du salon est en plâtre. Se trouve aussi un séjour avec le sol en carrelage ordinaire marbré, une cuisine ouvrant sur un séchoir du coté sud, et une salle d'eau et toilettes et vasque avec un élément.

Le sol du rez-de-chaussée est en carrelage marbré, les plafonds sont en plâtre (faux plafond), le sol de la cuisine et de la salle d'eau est en parterre, les murs en faïence, les portes en bois de qualité, les fenêtres en bois et vitres avec des stores en misheler et protégé par l'extérieure par du fer forgé.

1er étage : d'une superficie couverte de 125 m², on peut y accéder par des escaliers en marbre de qualité (granite) et du fer forgé décoré, cet étage se compose de 2 chambres à coucher, un bureau, une salle de bain contenant une cuvette - lavabo - baignoire, une suite parentale qui contient une chambre à coucher, une salle de bain avec cuvette - lavabo - baignoire - douche et un dressing ouvrant sur un balcon avec vue sur le jardin.

Le sol de cet étage est en carrelage marbré, le plafond en plâtre, le sol des salles d'eau en parterre, les murs en faïence. Les équipements sanitaires sont de gamme économique de qualité, les portes en bois de qualité, les fenêtres en aluminium et protégés par du fer forgé.

Le garage : d'une superficie couverte de 23 m², et se trouve du coté arrière de l'immeuble, et destiné comme débarrât, avec une porte basculante.

La piscine : d'une superficie de 30 m² et se trouve du coté arrière de l'immeuble.

Porche d'entrée : le sol est en carrelage de qualité. Le jardin est aménagé et carrelé en pavé avec des arbres, un barbecue et le local technique de la piscine.

La villa est équipée par la climatisation centrale, le gaz naturel et le chauffage central.

La villa est en bon état général, la construction est moderne luxueuse avec 2 étages (duplex) en style américain, équipé par la climatisation centrale et le gaz naturel, et se trouve dans un quartier résidentiel chic avec un urbanisme moderne à la Marsa banlieue nord de Tunis.

Mise à prix :

Un million trois cent soixante douze mille six cent soixante dix dinars (1.372.670,000) hors frais.

Date et lieu de vente :

Mardi 11 juillet 2023 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de Tunis.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2023401542VEPA1

Avis aux créanciers

Avis au public

Remplacement de syndic de faillite

En vertu de la décision de la chambre commerciale auprès du tribunal de première instance de Grombalia rendue le 8 mars 2023 il a été décidé de remplacer le syndic de faillite Mohamed Ghidhaoui et nomination de Salhi Abdelbasset syndic de faillite de Mohamed Snoussi.

Tout intéressé et concerné peut contacter le syndic de faillite sus nommé à son adresse au 11 rue d'Alger immeuble 2 deuxième étage (2ème) Tunis Bab Bhar. Tél 23390057/50918286.

2023T00614VEPA2

Cession aux tiers

Société Hôtelière des Oasis Touristiques Tunisiennes «SHOTT»

Règlement judiciaire N°520

RC : B0138512007

MF : 0023712/B

CNSS : 114074/02

Siège social : Hôtel Ibn Khaldoun, 30 Rue El Koweït 1002 Tunis.

Suite à la décision du TPI de Tunis 1 prononcée le 26/10/2016 concernant

la résolution du plan de redressement adopté en date du 9/7/2008 et la réouverture des procédures de règlement judicaire, et la cession aux tiers de la société SHOTT, et suite à l'amendement de la décision de la cour du 7 Novembre 2018 de céder la Société répartie en plusieurs lots.

Et suite aux décisions de la juge commissaire du 9/3/2023 et 9/5/2023 de céder la Société répartie aux lots suivants :

Usine de Traitement et d'emballage de dattes

Hôtel Yadis Kebili

A cet effet, le contrôleur de l'exécution informe tout intéressé par la cession des différents lots de la Société «SHOTT» de retirer le cahier des charges contre la somme non restituable de 200 dinars.

Les offres par lot, doivent être remises au bureau du contrôleur de l'exécution Mr Jalel Haddad dans une enveloppe fermée ne mentionnant que le n° règlement judiciaire (N°520)

Les enveloppes seront ouvertes au TPI de Tunis.

Le dernier délai de remise des offres au bureau du contrôleur de l'exécution est fixé pour le samedi 15 juillet 2023 à 13 heures. Le cachet du bureau d'ordre du cabinet fait foi. Toute offre parvenue après cette date sera refusée.

Pour tout renseignement ou visite, veuillez-vous adresser au cabinet de l'expert comptable M. Jalel Haddad sis au 1, 2 Mars 1934 Carthage Byrsa 2016 Tunis. Sachant que les visites de la société seront programmées après fixation d'un RDV avec le contrôleur de l'exécution.

Tél : 71 277 191 -E-mail : jalel.hadad@orange.tn.

2023T00615VEPA2

Faillite de la société tunisienne de viandes STV SA

Le tribunal de 1ère instance de Ben Arous, a prononcé le jugement de Faillite n°200 le 11/4/2023 à l'encontre de la société tunisienne de viandes STV SA son I.U 0424475N sise à cité Elmakki route Khlidiya Nassen, en cessation de paiement depuis 15/11/2017 et en désignant Mme Mariem Kanzari juge commissaire et l'expert Rached Zaghdoudi syndic de faillite selon la résolution du 30/5/2023. Les créanciers de ladite société sont tenus de reproduire leurs créances, la nature et le montant de leurs créances accompagné de tout document justificatif dans le délai légal au bureau de Mr Rached Zaghdoudi sis à centre Challekh bloc A 2ème étage bureau 1 Mourouj 4. (I.U 0424475N).

2023R01527VEPA2

Jugement de Faillite

Société MOA DISTRIBUTION

I.U : 1428406Z

Siège social : Rue Sidi Salah N° 2 bis - la Marsa

Adresse : Tunisia mall2 - les Berges du Lac - Tunis

En vertu du jugement rendu par le tribunal de 1ère instance de Tunis 1 le 30/5/2023 sous le n°950, il a été déclaré en premier ressort la faillite de la société "MOA DISTRIBUTION" et la nomination de juge madame Nesrine Ben Hfaidh juge-commissaire et Adel Ghliss en qualité de syndic de la faillite avec exécution sur minute.

Il appartient aux créanciers de ladite société de remettre au bureau du syndic sis au 2 bis Rue de l'Argentine - 5ème étage bureau n°5 le Belvédère (tél 20470591 - 71841014) leurs titres de créance avec un bordereau indicatif des pièces remises et des sommes réclamées, soit directement ou par exploit d'huissier de justice et ce dans les 15 jours qui suivent la parution de cet avis.

2023401535VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

REVOLON S.A

Société anonyme

Au capital de 7.917.750 Dinars

Siège social : 92 avenue de Carthage 1001 Tunis

R.C : B6271996

M.F : 0001878EAM000

CNSS : 982-12

Messieurs les actionnaires de la société REVOLON S.A. sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 6 Juillet 2023 à 11h, à son siège, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil sur la marche de la société au titre de l'exercice 2022.

- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes.

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

- Approbation des comptes et conventions réglementées.

- Répartition des bénéfices.

- Quitus aux administrateurs.

- Renouvellement des mandats d'administrateurs.

- Renouvellement du mandat du PDG.

- Questions diverses.

2023R01529SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Finissage Textiles

S.A au capital 2.815.000 dinars

Siège social : 1, rue des Soieries à Bir Kassaa

MF : 001416B A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société de Finissage Textiles (SOFITEX), sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 7 juillet 2023 à 10h, au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de la tenue tardive de l'A.G.O relative à l'exercice 2022.

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs au même exercice.

- Discussion et approbation du rapport du conseil d'administration et des comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

- Affectation des résultats et quitus aux administrateurs.

- Renouvellement du mandat des administrateurs.

- Nomination d'un commissaire aux comptes, pour les exercices 2023, 2024 et 2025

- Questions diverses.

2023R01533SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNISIE TRADENET

Société Anonyme

Au capital de 2 000 000 DT

Identifiant Unique : 0736202X

Siège social : rue du Lac Mâlaren, Les Berges du Lac - Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de Tunisie TradeNet sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 26 juin 2023 à 10h du matin au siège de la société sis aux Berges du Lac - Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du commissaire aux comptes (général et spécial).

2. Approbation du rapport d'activité de la société pour l'exercice 2022.

3. Approbation du bilan et des états financiers de l'exercice 2022.

4. Approbation des conventions spéciales visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

6. Quitus aux membres du conseil d'administration.

7. Fixation des jetons de présence alloués aux administrateurs

8. Ratification de la cooptation de deux administrateurs.

9. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et le Président Directeur Général.

10. Pouvoirs pour formalités.

Les documents et les projets de résolutions correspondants à cette assemblée générale sont disponibles au siège social de TTN durant le délai légal.

2023R01541SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société ACTIA TUNISIE

SA au capital de 1 000 000 Dinars

Identifiant Unique : 1076472C

Siège social : 1 Rue Newton La Petite Ariana 2083 Raoued

Les actionnaires de la société anonyme dite «ACTIA TUNISIE» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 11 juillet 2023 à 8h30 au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2022 et sur les conventions visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales et approbation des conventions conclues par la Société

- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022

- Affectation des résultats de l'année 2022

- Quitus aux administrateurs

- Prise d'acte de la fin du mandat de certains administrateurs

- Renouvellement du mandat de certains administrateurs

- Nomination d'un administrateur

- Pouvoirs pour formalités.

2023R01547SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société ACTIA TUNISIE

SA au capital de 1 000 000 Dinars

Identifiant Unique : 1076472C

Siège social : 1 Rue Newton La Petite Ariana 2083 Raoued

Les actionnaires de la société anonyme dite «ACTIA TUNISIE» sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le mardi 11 juillet 2023 à 9 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Limitation de l'âge des administrateurs à soixante-quinze ans

- Modification corrélative des statuts

- Mise en conformité des statuts avec la loi 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement

- Ratification de la décision du Conseil d'Administration relative à l'agrément de nouveaux actionnaires

- Pouvoirs pour formalités.

2023R01548SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PROMOTION INDUSTRIELLE ACTIA

SA au capital de 1 300 000 Dinars

Identifiant Unique : 0002758B

Siège social : Zone Industrielle Charguia II 2 Rue des entrepreneurs2035 Tunis - Carthage

Les actionnaires de la société anonyme dite «CIPI ACTIA» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 11 juillet 2023 à 9h30 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2022 et sur les conventions visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales et approbation des conventions conclues par la Société

- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022

- Affectation des résultats de l'année 2022

- Quitus aux administrateurs

- Prise d'acte de la fin du mandat de certains administrateurs

- Renouvellement du mandat de certains administrateurs

- Nomination d'un administrateur

- Pouvoirs pour formalités.

2023R01549SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PROMOTION INDUSTRIELLE ACTIA

SA au capital de 1 300 000 Dinars

Identifiant Unique : 0002758B

Siège social : Zone Industrielle Charguia II 2 Rue des entrepreneurs - 2035 Tunis - Carthage - Tunisie

Les actionnaires de la société anonyme dite «CIPI ACTIA» sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le mardi 11 juillet 2023 à 10 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Limitation de l'âge des administrateurs à soixante-quinze ans

- Modification corrélative des statuts

- Mise en conformité des statuts avec la loi 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement

- Ratification de la décision du Conseil d'Administration relative à l'agrément de nouveaux actionnaires

- Pouvoirs pour formalités.

2023R01550SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société ACTIA ENGINEERING SERVICES

SA au capital de 480 000 Dinars

Identifiant Unique : 0925641W

Siège social : Zone Industrielle Chotrana 2 2088 Raoued - Rue Newton

Les actionnaires de la société anonyme dite «ACTIA ENGINEERING SERVICES» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 11 juillet 2023 à 10h30 au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2022 et sur les conventions visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales et approbation des conventions conclues par la Société

- Approbation des états financiers de l'exercice 2022

- Affectation des résultats de l'année 2022

- Quitus aux administrateurs

- Prise d'acte de la fin du mandat de certains administrateurs

- Nomination d'un administrateur

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

- Pouvoirs pour formalités.

2023R01551SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société ACTIA ENGINEERING SERVICES

SA au capital de 480 000 Dinars

Identifiant Unique : 0925641W

Siège social : Zone Industrielle Chotrana 2 2088 Raoued - Rue Newton

Les actionnaires de la société anonyme dite «ACTIA ENGINEERING SERVICES» sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le mardi 11 juillet 2023 à 11 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Limitation de l'âge des administrateurs à soixante-quinze ans

- Modification corrélative des statuts

- Mise en conformité des statuts avec la loi 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement

- Ratification de la décision du Conseil d'Administration relative à l'agrément d'un nouvel actionnaire

- Pouvoirs pour formalités.

2023R01552SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la Société «Les filatures de Hajeb El Ayoun» en liquidation

Société Anonyme

Au capital social 7.475.000 Dinars

Siège social Route de la Marsa - Km 12

Zone Industrielle Sidi Daoud La Marsa

IU : 306937 P

Les actionnaires de la Société «Les filatures de Hajeb El Ayoun» en liquidation, sont convoqués en A.G.O le 6/07/2023 à 10 h du matin au bureau du liquidateur de la société, sis au 92 rue 8600 Charguia 1 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport moral et financier du liquidateur

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif aux états financiers arrêtés au 31/12/2022

3. Approbation du rapport moral du liquidateur, des Etats financiers et des conventions réglementées

4. Quitus au liquidateur pour l'exercice 2022

5. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2022

6. Pouvoirs aux formalités.

2023R01558SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire «SEPTH»

S.A au capital de 7.920.000 dinars

Adresse : Avenue BETTINO CRAXI Jinen Hammamet

Identifiant unique : 0013031 B

Le Conseil d'Administration de la société «SEPTH», réuni le 5 Juin 2023, a décidé de convoquer les actionnaires de la Société à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, et ce le Mardi 11 Juillet 2023 à 11 heures au siège de la société sis à Hôtel MIRAGE Ressort & Spa, et ce à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 202 du CSC et Ratification la Convention Financière en date du 5 juillet 2022

2- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes établi conformément à l'article 200 du CSC et ratification de la convention financière en date du 26 décembre 2022

3- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes établi conformément à l'article 200 du CSC et ratification Convention Financière du 31 Janvier 2023

4- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes établi conformément à l'article 200 du CSC Convention Financière du 17 Février 2023

5- Annulation des résolutions prises par l'assemblée Générale Ordinaire tenue le 28/02/2023.

6- Pouvoir pour formalités.

2023R01559SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire pour l'année 2022

Société d'Exploitation Hôtelière et Touristique «Hôtel Montazah Tabarka»

Société anonyme

Capital : 10 643,700 DT

Siège social : Lotissement AL Nakhil, Cité Les Pins lot HSC 3/5/3 les Berges du Lac II -1053 Tunis

Identifiant Unique : 0046986F

La Société d'Exploitation Hôtelière et Touristique «Hôtel Montazah Tabarka» convoque ses actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'année 2022 qui se tiendra le lundi 26 juin 2023 à 10 Heures au siège social de la société et en utilisant les technologies de communication audiovisuelle, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société et les résultats de l'exercice 2022.

2. Lecture et approbation des états financiers pour l'exercice 2022 et du rapport du commissaire aux comptes.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2022.

5. Rémunération des membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022.

6. Pouvoirs pour formalités.

2023R01560SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société d'Exploitation Hôtelière et Touristique «Hôtel Montazah Tabarka»

Société anonyme

Capital : 10643,700 DT

Siège social : Lotissement AL Nakhil, Cité Les Pins lot HSC 3/5/3 les Berges du Lac II - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0046986F

La Société d'Exploitation Hôtelière et Touristique «Hôtel Montazah Tabarka» convoque ses actionnaires à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 26 juin 2023 à 11 Heures au siège social de la société et en utilisant les technologies de communication audiovisuelle, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise à jour des statuts de la société.

2. Approbation des statuts mis à jour.

3. Pouvoirs pour formalités.

2023R01561SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire pour l'année 2022

Société Abou Nawas de Gestion Touristique

Société anonyme

Capital : 300 Mille Dinars

Siège social : Immeuble Ekuity Capital, Lotissement AL Nakhil, Cité Les Pins lot HSC 3/5/3 les Berges du Lac II - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0012134D

Le Conseil d'Administration de la Société Abou Nawas de Gestion Touristique à l'honneur de convoquer les actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'année 2022 qui se tiendra le lundi 26 Juin 2023 à 12 Heures au siège social de la société sis aux Berges du Lac II Zone 5, lotissement Ennakhil, Lot n° 3/5/3 HSC, Cité les Pins, 1053 Tunis, et en utilisant les technologies de communication audiovisuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société et les résultats de l'exercice 2022.

2. Lecture et approbation des états financiers et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2022.

5. Rémunération des membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022.

6. Pouvoirs pour formalités.

2023R01562SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société Abou Nawas de Gestion Touristique

Société anonyme

Capital : 300 Mille Dinars

Siège social : Immeuble Ekuity Capital, Lotissement AL Nakhil, Cité Les Pins lot HSC 3/5/3 les Berges du Lac II - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0012134D

Le Conseil d'Administration de la Société Abou Nawas de Gestion Touristique à l'honneur de convoquer les actionnaires à l'Assemblée Générale extraordinaire pour l'année 2022 qui se tiendra le Lundi 26 Juin 2023 à 13 Heures au siège social de la société sis aux Berges du Lac II Zone 5, lotissement Ennakhil, Lot n°3/5/3 HSC, Cité les Pins, 1053 Tunis, et en utilisant les technologies de communication audiovisuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise à jour des statuts de la société.

2. Approbation des statuts mis à jour.

3. Pouvoirs pour formalités.

2023R01563SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'année 2022

Société CTKD SICAR

Société anonyme

Capital : 500 Mille Dinars

Siège social : Immeuble Ekuity Capital, Lotissement AL Nakhil, Cité Les Pins lot HSC 3/5/3 les Berges du Lac II - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1589588Q

Le Conseil d'Administration de la Société CTKD SICAR à l'honneur de convoquer les actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'année 2022 qui se tiendra le lundi 26 juin 2023 à 14 Heures au siège social de la société sis aux Berges du Lac II Zone 5, lotissement Ennakhil, Lot n°3/5/3 HSC, Cité les Pins, 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société et les résultats de l'exercice 2022.

2. Lecture et approbation des états financiers et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022 et des conventions réglementées mentionnées dans les articles 200 et 475 du CSC.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2022.

5. Rémunération des membres du Conseil d'Administration pour l'année 2022.

6. Pouvoirs pour formalités.

2023R01564SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société CTKD SICAR

Société anonyme

Capital : 500 Mille Dinars

Siège social : Immeuble Ekuity Capital, Lotissement AL Nakhil, Cité Les Pins lot HSC 3/5/3 les Berges du Lac II - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1589588Q

Le Conseil d'Administration de la Société CTKD SICAR à l'honneur de convoquer les actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire Extraordinaire qui se tiendra le Lundi 26 Juin 2023 à 15 Heures au siège social de la société sis aux Berges du Lac II Zone 5, lotissement Ennakhil, Lot n°3/5/3 HSC, Cité les Pins, 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise à jour des statuts de la société.

2. Approbation des statuts mis à jour.

3. Pouvoirs pour formalités.

2023R01565SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOMAPROC

SOCIETE DES MARCHES DE PRODUCTION DU CENTRE SOMAPROC S.A.

Au capital social de 7.800.000 DT

Avenue Habib Bourguiba - Immeuble de l'Entreprise 3ème Etage - 9100 - Sidi Bouzid

R.N.E : 1478896 J

Les actionnaires de la société des Marchés de production du centre - SOMAPROC sont convoqués à l'Assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 7 Juillet 2023 à partir de 9h au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation, s'il y a lieu, du rapport annuel du Conseil d'administration relatif aux activités de la société au cours de l'exercice 2022.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes, portant sur les opérations de l'exercice 2022.

3. Examen et approbation s'il y a lieu, des états financiers de l'exercice 2022 susvisés.

4. Approbation des conventions mentionnées dans les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5. Affectation des résultats.

6. Quitus aux administrateurs.

7. Fixation du jeton de présence.

8. Divers.

2023R01568SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SWIVER INVEST

SA au capital de 324 040 Dinars

RNE : 1557371Z

MF : 1557371Z/A/M/000

Siège social : Immeuble CARTE, Lot BC 4 -Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SWIVER INVEST SA sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 27 juin 2023 à 10h à l'adresse suivante : «Immeuble New Tower, bureau 1.8 1er étage, Centre Urbain Nord, 1082», et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités et de la procédure de convocation de la présente assemblée générale ordinaire ;

2. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2022 ;

3. Approbation des états financiers et du rapport de gestion de l'exercice 2022;

4. Affectation des résultats de l'exercice 2022;

5. Quitus aux administrateurs;

6. Questions diverses.

2023401526SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DM PHARMA S.A.

Capital social de 5 380 000

Identifiant Unique : 1799521N

Siège social : Avenue Habib BOURGUIBA Kalaa Sghira 4021 Sousse Tunisie

Les actionnaires de la société «DM PHARMA» sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, le 7/7/2023 à 10H à ZI Dkhila Route de Sousse Monastir, et ayant pour ordre du jour les points suivants :

- Ratification du mode et des délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;

- Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2022 ;

- Lecture des rapports spécial et général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 ;

- Approbation des états financiers 2022 et affectation du résultat;

- Approbation des conventions réglementées ;

- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2022 ;

- Allocation de jetons de présence;

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités juridiques.

2023401527SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2023

PREFAB INDUSTRIES

SA au capital de 9.139.000 dinars

Siège social : 41, Rue 8600 Charguia 1 Tunis

ID Unique RNE et MF : 0943933H

Cher Administrateur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société PREFAB INDUSTRIES sa qui se tiendra le jeudi 22 Juin 2023 à 10 heures au siège de la société, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société ayant trait à l'exercice clos au 31.12.2022.

2. Lecture des rapports, général et spécial des commissaires aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31.12.2022.

3. Approbation des conventions réglementées.

4. Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31.12.2022.

5. Quitus aux administrateurs.

Veuillez agréer, cher Actionnaire, mes Cordiales Salutations.

2023401528SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SMVDA El GRIAAT 3

SA au capital de 400.000 DT

3, Rue Farhat Hached Borj El Amri Manouba

IU : 0912295E

CNSS : 401021-23

Messieurs les actionnaires de la SMVDA EL GRIAAT 3 sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le samedi 08 Juillet 2023 à dix heures au 3, Rue Farhat Hached Borj El Amri Manouba pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1/ Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2022

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022

3/ Approbation des dits rapports de l'exercice 2022

4/ Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022

5/ Affectation des résultats de l'exercice 2022

6/ Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022

7/ Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur

8/ Election des membres du conseil d'administration

9/ Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

2023401530SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2023

PREFAB INDUSTRIES

SA au capital de 9.139.000 dinars

Siège social : 41, Rue 8600 Charguia 1 Tunis

Id. unique RNE et MF : 0943933H

Cher Administrateur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la société PREFAB INDUSTRIES S.A qui se tiendra le jeudi 22 juin 2023 à 11 heures au siège de la société, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1- Changement du nom commercial de SICEP Tunisie à PREFAB INDUSTRIES

Veuillez agréer, cher Actionnaire, mes Cordiales Salutations.

2023401540SANB3

Convocation

Traitement Informatique Gestions & Etudes «TIGE» S.A.

Capital social : 100 000 DT

Siège social : Immeuble AL BADR Rue du Lac Mâlaren Les Berges du Lac - 1053 Tunis

I.U : 381505P

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TRAITEMENT INFORMATIQUE GESTION ET ETUDES SA sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le lundi 3/7/2023 à onze heures, à l'immeuble Al Badr Rue du Lac Mâlaren les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation éventuelle du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale sur l'activité de la société durant l'exercice 2022,

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022,

3. Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des comptes arrêtés au 31/12/2022,

4. Affectation des résultats de l'exercice 2022,

5. Approbation s'il y a lieu, des conventions régies par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales,

6. Quitus aux administrateurs,

7. Renouvellement du mandat des administrateurs,

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,

9. Pouvoirs pour formalités.

2023401544SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale de la

Société MARSA FASHION COMPANY "MFC"

SARL au capital social 800.000 Dinars

Siège social : Route de la Marsa - Km 12 Zone Industrielle Sidi Daoud La Marsa

Identifiant unique : 615398 EAM 000

Messieurs les associés de la Société «MARSA FASHION COMPANY» en liquidation, sont convoqués en assemblée générale le jeudi 6 juillet 2023 à 11 h au bureau du liquidateur de la société, sis au 92 rue 8600 Charguia 1 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport moral et financier du liquidateur

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif aux états réglementés au 31/12/2022

3. Approbation du rapport moral du liquidateur, des Etats financiers et des conventions financiers arrêtés au 31/12/2022

4. Quitus au liquidateur pour l'exercice 2022.

5. Pouvoirs aux formalités.

2023R01557SRLB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Ms. Sessi Ben Dhaw annonce qu'il a perdu son titre de propriété d'un terrain de superficie de 1622 m² sis à Aguerb Sfax qui est un acte d'achat

notarié fait le 12 mai 2005 par Jamel Mallouli et son collègue et il a l'intention d'extraire un titre prouvant sa propriété. Les oppositions sont recevables à l'étude du notaire Manel Fétwi devant la municipalité d'Aguereb dans un délai de 70 jours à partir de la publication au jort.

2023X00793DIVD2

Avis

Ms. Hsin el Bakari annonce qu'il a perdu son titre de propriété d'un terrain sis à Aguerb Sfax qui est un acte d'achat notarié fait le 01 septembre 2016 par Jamel Mallouli et son collègue et il a l'intention d'extraire un titre prouvant sa propriété. Les oppositions sont recevables à l'étude du notaire Manel Fétwi devant la municipalité d'Aguereb dans un délai de 70 jours à partir de la publication au jort.

MF 1497005/T

2023X00794DIVD2

Avis

Les héritiers de Mouhamed Ben Ali Ben Ali Belghith annoncent que le titre de propriété de leur défunt possède de la totalité d'une parcelle de terrain de superficie de 838.5 m² où est édifié une maison située à Sfax route Manzel Cheker Km 6 Zanket Sidi Khlifa Tayari objet de l'acte de vente notariale daté le 8 octobre 1996 enregistré le 16 octobre 1996 numéro 6088 conclue par les deux notaires Taher Guiaa et Ali Triki étant perdu ils veulent extraire un deuxième original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du notaire Mrabet Saber Route de Lafrane Km 6 Sfax dans un délai de 30 jours de la date de la présente toute opposition hors délai sera rejetée.

2023X00796DIVD2

Avis

Mohamed Drira déclare la perte du titre de propriété dune parcelle de terre 1026 m² située à la route de Tunis km 8 et il veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2023X00798DIVD2

Perte de titre de propriété

Monsieur Hmidi Hasan Ben Ali informe qu'il a perdu le titre de propriété n°17/2820 objet de l'acte immobilier du 3/10/2019 du titre foncier n°21775 Manouba situé dans la délégation de Tébourba Gouvernorat Manouba.

Selon une déclaration sur l'honneur en date du 8/6/2023.

L'annonce de la perte de titre de propriété a été publiée au journal Echourouk le 8/6/2023.

2023401531DIVD2

GAT ASSURANCES
Bilan, Comptes de Résultats et Flux de Trésorerie au 31/12/2022 (en DT)
approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11/05/2023

ACTIF	BRUT	AMT & PROV	OPÉRATIONS NETTES	
			2022	2021
Actifs incorporels	8 452 113	-7 532 854	919 260	807 523
Actifs corporels d'exploitation	26 157 105	-16 994 652	9 162 453	8 928 968
Placements	401 089 373	-24 145 318	376 944 055	356 414 869
Part des réassureurs dans les provisions techniques	53 716 963	0	53 716 963	46 200 557
Créances	102 308 703	-39 788 156	62 520 547	60 022 013
Autres éléments d'actif	27 976 697	-2 264 539	25 712 158	25 474 368
TOTAL ACTIF	**619 700 953**	**-90 725 518**	**528 975 436**	**497 848 298**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2022	2021
Capitaux propres		
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	94 991 391	92 628 950
Résultat net de l'exercice	24 303 042	23 635 935
Total capitaux propres avant affectation	**119 294 433**	**116 264 885**
Passifs		
Provisions pour autres risques et charges	18 309 036	18 825 240
Provisions techniques brutes	316 409 457	291 678 198
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	46 861 173	43 523 042
Autres dettes	18 882 522	19 021 679
Autres passifs	9 218 815	8 535 255
Total passifs	**409 681 002**	**381 583 413**
Total des capitaux propres et du passif	**528 975 436**	**497 848 298**

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	BRUT	CESSION	OPÉRATIONS NETTES	
			2022	2021
Primes acquises	226 117 354	-37 904 126	188 213 228	175 218 342
Produits des placements alloués	16 570 788		16 570 788	16 184 087
Autres Produits techniques	94 769		94 769	198 151
Charge de sinistres	-158 820 665	16 419 932	-142 400 733	-126 645 655
Variation des autres provisions techniques	-25 915	0	-25 915	1 570 538
Participation aux bénéfices et ristournes	-3 527 098	692 055	-2 835 044	-645 120
Frais d'exploitation	-43 292 596	9 573 744	-33 718 853	-31 420 318
Autres charges techniques	-4 988 794		-4 988 794	-9 616 445
Résultat Technique Non Vie	**32 127 842**	**-11 218 395**	**20 909 447**	**24 843 580**

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	BRUT	CESSION	OPÉRATIONS NETTES	
			2022	2021
Primes	3 512 656	-159 565	3 353 090	3 071 233
Produits des placements	169 641	0	169 641	144 436
Autres Produits techniques	7 436		7 436	7 429
Charge de sinistres	-1 306 341	25 825	-1 280 516	-2 571 965
Variation des provisions techniques	13 693	0	13 693	128 923
Participation aux bénéfices et ristournes	-585	0	-585	-101 447
Frais d'exploitation	-424 446	0	-424 446	-373 564
Autres charge techniques	-71 871		-71 871	-135 809
Charges de placements	-35 123	0	-35 123	-22 405
Résultat Technique Vie	**1 865 058**	**-133 740**	**1 731 319**	**146 830**

ÉTAT DE RÉSULTAT	2022	2021
Résultat technique Non Vie	**20 909 447**	**24 843 580**
Résultat technique Vie	**1 731 319**	**146 830**
Produits des placements de l'assurance Non Vie	29 058 581	26 588 028
Charges des placements Non Vie	-6 016 362	-4 124 313
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat Non Vie	-16 570 788	-16 184 087
Autres Produits non techniques	993 327	908 701
Autres Charges non techniques	-24 164	-37 402
Résultat Provenant des Activités Ordinaires avant Impôt	**30 081 360**	**32 141 337**
Impôt sur résultat	-5 185 670	-8 103 096
Pertes extraordinaires	-592 648	-402 306
Résultat Provenant des Activités Ordinaires après Impôt	**24 303 042**	**23 635 935**

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN	2022	2021
Engagements reçus	1 340 180	1 287 522
Engagements donnés	0	0

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE	2022	2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	22 089 695	10 132 337
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-326 998	187 606
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-21 408 000	-9 321 000
Variation de trésorerie	**354 697**	**998 943**
Trésorerie au début de l'exercice	**10 452 928**	**9 453 985**
Trésorerie de fin d'exercice	**10 807 625**	**10 452 928**

Extrait des Notes aux états Financiers au 31/12/2022

I. Principes et méthodes comptables

Les états financiers sont préparés, par application des dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes NCT 26 à NCT 31.

II. Les Notes aux états financiers

A. Les Postes du Bilan

Le bilan clos au 31 Décembre 2022 totalise 528 975 436 dinars contre 497 848 298 dinars au 31 Décembre 2021 accusant ainsi une augmentation de 6.3%.

1- Les Placements

Les placements regroupent les placements immobiliers, les parts et actions des sociétés immobilières non cotées, les bons de trésor et obligations, les certificats de dépôts, les actions et titres à revenu variabes, les part d'OPCVM et les dépôts après des entreprises cédantes.

Les placements de GAT ASSURANCES totalisent 31 Décembre 2022 un montant net de 376 944 055 dinars contre 356 414 869 dinars au 31 Décembre 2021, soit une augmentation de 20 529 186 dinars.

2- Les Créances

Les Créances totalisent au 31 Décembre 2022 une valeur comptable nette de 62 520 547 dinars contre 60 022 013 dinars au 31 Décembre 2021. Cette rubrique comporte les primes acquises et non émises, les créances nées d'opérations d'assurances directes, les créances nées d'opérations de réassurances ainsi que les aurtres créances.

3- Les Autres éléments d'actifs

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2022 une valeur comptable nette de 25 712 158 dinars contre 25 474 368 dinars au 31 Décembre 2021. elle englobe les liquidités et équivalents de liquidités, ainsi que les comptes de régularisations actifs (intérêts et loyers courus et non échus, les produits à recevoir et les charges constatées d'avance)

4- les Provisions Techniques

Les provisions techniques nettes de recours constituées au 31 Décembre 2022 totalisent 316 409 457 dinars contre 291 678 198 dinars au 31 Décembre 2021. Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance et sont principalement constituées de provisions pour sinistres à payer, provisions pour primes non acquises et autres provisions

B. Les Postes du Résultat

La situation au 31 Décembre 2022 dégage un bénéfice net d'impôt de 24 303 042 dinars contre un bénéfice de 23 635 935 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent.

1- Les Primes Emises et accéptées

Les primes émises et acceptées nettes d'impôts et d'annulation s'élèvent jusqu'au 31 Décembre 2022 à 234 477 369 dinars contre 216 694 922 dinars jusqu'au 31 Décembre 2021, accusant ainsi une augmentation de 8.2 %.

2- Affectation des produits de placements aux différentes catégories

Les produits des placements sont ventilés au prorata de la moyenne des montants des provisions techniques à l'ouverture et des montants des provisions techniques à la clôture. La méthode d'allocation des produits et charges de placements est effectuée conformément à la norme NCT n°26.

3- Les charges par destination

A l'exception des charges de sinistres directement affectées, les charges comptabilisées initialement par nature (frais de personnel, commissions des agents généraux, amortissements, frais généraux, impôts et taxes) ont été déversées dans des comptes de charges par destination Les destinations telles que définies par système comptable des entreprises d'assurance sont: Les frais de gestion sinistres, Les frais d'acquisition des contrats, Les frais d'administration, Les frais de gestion des placements,Les autres charges techniques.

2023R1534BCFA5

GROUPE GAT ASSURANCES

Bilan, Comptes de résultats et Flux de Trésorerie consolidés au 31/12/2022 (en DT)

approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11/05/2023

ACTIFS	BRUT	AMT & PROV	OPÉRATIONS NETTES	
			2022	2021
Actifs incorporels	12 481 273	-10 737 455	1 743 817	1 742 212
Actifs corporels d'exploitation	27 599 860	-17 766 483	9 833 377	9 698 956
Placements	601 226 864	-28 553 423	572 673 441	514 405 514
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte	4 702 570	-102 486	4 600 084	4 344 644
Part des réassureurs dans les provisions techniques	56 004 757	0	56 004 757	48 427 858
Créances	119 452 505	-40 189 243	79 263 262	75 343 328
Autres éléments d'actif	36 720 776	-2 363 566	34 357 210	34 632 697
TOTAL ACTIFS	**858 188 604**	**-99 712 657**	**758 475 947**	**688 595 209**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2022	2021
Capitaux propres		
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	97 059 337	92 538 993
Résultat Consolidé	28 258 015	25 447 372
Total des Capitaux Propres Consolidés	**125 317 352**	**117 986 365**
Réserves Hors Groupe	208 870	186 893
Résultat Hors Groupe	56 322	38 749
Total des Interêts Minoritaires	**265 192**	**225 642**
Passifs		
Autres Passifs financiers	5 500	0
Provisions pour autres risques et charges	19 622 097	19 812 590
Provisions techniques brutes	522 585 404	462 946 158
Provisions techniques de contrats en unités de compte	4 701 077	4 344 515
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	49 148 967	45 750 344
Autres dettes	21 434 612	22 394 856
Autres passifs	15 395 746	15 134 740
Total passifs	**632 893 403**	**570 383 202**
Total des capitaux propres et passifs	**758 475 947**	**688 595 209**

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE CONSOLIDE	BRUT	CESSION	OPÉRATIONS NETTES	
			2022	2021
Primes acquises	225 908 866	-37 904 126	188 004 740	175 029 168
Produits des placements alloués transférés de l'état de résultat	16 356 106		16 356 106	16 184 087
Autres Produits techniques	94 769		94 769	198 151
Charge de sinistres	-158 764 408	16 419 932	-142 344 477	-126 425 845
Variation des autres provisions techniques	-25 915		-25 915	1 569 895
Participation aux bénéfices et ristournes	-3 527 098	692 055	-2 835 044	-644 477
Frais d'exploitation	-43 153 179	9 573 744	-33 579 435	-31 420 318
Autres charges techniques	-4 866 372		-4 866 372	-9 616 445
Résultat Technique Non Vie	**32 022 767**	**-11 218 395**	**20 804 371**	**24 874 216**

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE CONSOLIDE	BRUT	CESSION	2022	2021
Primes	57 410 512	-927 881	56 482 632	39 325 165
Produits des placements	17 517 722		17 517 722	15 578 393
Autres Produits techniques	7 436		7 436	7 429
Charges de sinistres	-27 839 584	462 955	-27 376 629	-74 307 524
Variation des provisions techniques	-33 783 228	88 266	-33 694 962	29 594 102
Participation aux bénéfices et ristournes	-36 152	0	-36 152	88 032
Frais d'exploitation	-3 173 912	56 570	-3 117 343	-2 778 793
Autres charge techniques	-2 029 036		-2 029 036	-1 824 009
Charges de placements	-1 033 843	-39 705	-1 073 548	-1 111 426
Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique	-834 761		-834 761	-562 565
Résultat Technique Vie	**6 205 154**	**-359 795**	**5 845 359**	**4 008 804**

ÉTAT DE RÉSULTAT	2022	2021
Résultat technique Non Vie	**20 804 371**	**24 874 216**
Résultat technique Vie	**5 845 359**	**4 008 804**
Produits des placements de l'assurance Non Vie	26 470 453	24 137 489
Charges des placements Non Vie	-6 062 075	-4 159 592
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat Non Vie	-16 356 106	-16 184 087
Autres produits non techniques	2 651 147	2 305 307
Autres charges non techniques	-24 164	-40 754
Produit des autres activités	4 285 250	2 918 960
Charges des autres activités	-2 262 452	-2 105 631
Résultat Provenant des Activités Ordinaires avant Impôt	**35 351 784**	**35 754 711**
Impôt sur le résultat	-6 956 746	-10 268 289
Pertes extraordinaires	-80 701	-300
Résultat Net de l'exercice	**28 314 337**	**25 486 122**
Quote part des minoritaires dans le résultat consolidé	-56 322	-38 749
Résultat Net Part du Groupe	**28 258 015**	**25 447 372**

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES	2022	2021
Engagements reçus	1 340 180	1 834 822
Engagements donnés	0	0

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDE	2022	2021
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	38 691 735	28 441 102
Flux de trésorerie provenant de l'investissement	-4 308 516	-5 914 520
Flux de trésorerie provenant du financement	-33 897 214	-21 609 305
Variation de trésorerie	**486 005**	**917 277**
Trésorerie au début de l'exercice	**14 665 680**	**13 748 402**
Trésorerie de fin d'exercice	**15 151 685**	**14 665 679**

2023R1536BCFA5

GAT ASSURANCES
Bilan et Etat d'Evolution des Capitaux Propres au 31/12/2022 (en DT)
après affectation des résultats
approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 Mai 2023

ACTIFS	BRUT	AMT & PROV	OPÉRATIONS NETTES	
			2022	2021
Actifs incorporels	8 452 113	-7 532 854	919 260	807 523
Actifs corporels d'exploitation	26 157 105	-16 994 652	9 162 453	8 928 968
Placements	401 089 373	-24 145 318	376 944 055	356 414 869
Part des réassureurs dans les provisions techniques	53 716 963		53 716 963	46 200 557
Créances	102 308 703	-39 788 156	62 520 547	60 022 013
Autres éléments d'actif	27 976 697	-2 264 539	25 712 158	25 474 368
Total Actifs	**619 700 953**	**-90 725 518**	**528 975 436**	**497 848 298**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2022	2021
Capitaux propres		
Capital Social	45 000 000	45 000 000
Réserves et primes liées au capital	52 445 506	42 279 000
Autres capitaux propres	5 089 300	5 089 300
Résultat reporté	3 259 627	2 656 585
Total capitaux propres après affectation	**105 794 433**	**95 024 885**
Passifs		
Provisions pour risques et charges	18 309 036	18 825 240
Provisions techniques brutes	316 409 457	291 678 198
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	46 861 173	43 523 042
Autres dettes	32 382 522	40 261 679
Autres passifs	9 218 815	8 535 255
Total passifs	**423 181 002**	**402 823 413**
Total des capitaux propres et du passifs	**528 975 436**	**497 848 298**

État d'évolution des Capitaux Propres après affectation des résultats

Capitaux Propres	Avant Affectation	Affectation du Résultat	Dividendes distribués	Après Affectation
Capital Social	45 000 000			45 000 000
Réserves Légales	4 500 000			4 500 000
Réserves Facultatives	1 371 533			1 371 533
Réserves de Garantie	37 685			37 685
Réserves pour Réévaluation	5 089 300			5 089 300
Réserves Spéciales de Réévaluation Légale	0			0
Primes d'émission	0			0
Fonds Social	1 336 288	200 000		1 536 288
Résultats Reportés	2 656 585	603 042		3 259 627
Réserve de réinvestissement Exonérés	35 000 000	10 000 000		45 000 000
Résultats de l'exercice	24 303 042	-10 803 042	-13 500 000	0
Total des Capitaux Propres	**119 294 433**	**0**	**-13 500 000**	**105 794 433**

2023R1539BCFA5